

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 13 DÉCEMBRE 2021

À une séance extraordinaire du conseil de la Municipalité d'Adstock tenue le lundi 13 décembre 2021 à 21h00 au Centre Intergénérationnel, sont présents aux délibérations : Monsieur le Maire Pascal Binet, mesdames les conseillères Marie-Claude Létourneau-Larose, Luce Bouley et Hélène St-Cyr et messieurs les conseillers Sylvain Jacques, Michel Rhéaume et Jean Roy, tous membres du conseil et formant quorum sous la présidence de Monsieur le Maire, Pascal Binet.

La directrice générale et greffière-trésorière assiste à la séance et agit à titre de secrétaire de l'assemblée. Assiste également le directeur du service de l'urbanisme et de l'environnement et greffier-trésorier adjoint Jérôme Grondin.

Le premier magistrat souhaite la bienvenue et déclare celle-ci ouverte.

- 1 Adoption de l'ordre du jour;**
- 2 Affaires du conseil, administration générale et ressources humaines:**
 - 2.1 Présentation et adoption des prévisions budgétaires pour 2022;
 - 2.2 Publication des prévisions budgétaires 2022;
- 3 Période de questions;**
- 4 Levée de la séance.**

21-12-412 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par la conseillère Luce Bouley,
Appuyé par la conseillère Hélène St-Cyr,

Et résolu d'adopter l'ordre du jour.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

AFFAIRES DU CONSEIL, ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET RESSOURCES HUMAINES

21-12-413 PRÉSENTATION ET ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES POUR 2022

ATTENDU qu'une présentation détaillée du budget a été fait à la population en séance publique;

Suivant la présentation, Monsieur le Maire résume les grandes lignes des prévisions budgétaires de l'année 2021, lesquelles sont :

RECETTES

Taxes	4 842 635 \$
Tenant lieu de taxes	58 138 \$
Revenus de source locale	706 506 \$
<u>Transferts</u>	<u>751 519 \$</u>
TOTAL DES RECETTES	6 358 798 \$

DÉPENSES

Administration générale	990 732 \$
Sécurité publique	584 460 \$
Transport routier	1 928 344 \$
Hygiène du milieu	759 546 \$
Santé et bien-être	64 611 \$
Urbanisme et mise en valeur	589 059 \$
Loisirs et culture	567 265 \$
Frais de financement	71 209 \$

Remboursement de la dette	227 277 \$
Activités d'investissement	344 881 \$
Réserves financières	231 414 \$
Affectation	- \$
TOTAL DES DÉPENSES	6 358 798 \$

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Hélène St-Cyr,
Appuyé par le conseiller Jean Roy,

Et résolu d'adopter les prévisions budgétaires de la Municipalité d'Adstock pour l'année 2022, lesquelles prévisions de revenus et de dépenses, préalablement étudiées et obtenant consensus par les membres du conseil, se chiffrent à 6 358 798 \$.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

21-12-414 PUBLICATION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2022

En vertu de l'article 957 du Code municipal, la Municipalité se doit de publier un document explicatif concernant les prévisions budgétaires. Étant donné que le journal local L'Arrivage est diffusé sur le territoire de la municipalité est conforme aux exigences prévues au 2e alinéa de l'article 437.1 du susdit Code.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Marie-Claude Létourneau-Larose,
Appuyé par la conseillère Luce Bouley,

Et résolu de publier les documents explicatifs des prévisions budgétaires 2022 dans le journal local L'Arrivage, sur le site Internet et le compte Facebook de la Municipalité.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions a été réservée pour le public pour les questions en lien avec le budget 2022 uniquement. Seules les questions demandant des délibérations seront retenues aux fins du procès-verbal.

21-12-415 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par le conseiller Michel Rhéaume,
Appuyé par la conseillère Hélène St-Cyr,

Et résolu de lever l'assemblée à 22h00.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

Au sens de l'article 142(2) du Code municipal, en apposant sa signature au bas du présent procès-verbal, monsieur le maire reconnaît avoir signé toute et chacune des résolutions y apparaissant.

Le maire,

La Directrice générale et greffière-
trésorière,

Pascal Binet

Julie Lemelin